

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B409-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B409

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air pour l'acquisition de véhicules électriques

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGIAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_10

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteur : Richard MALLIÉ

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air pour l'acquisition de véhicules électriques

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours incitatif à la commune de Bouc Bel Air pour l'acquisition de six véhicules électriques pour un montant de 15 640 € HT.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau du 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la

délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques.

Ainsi, la délibération n° 2013_A192 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets prévoit que la participation de la Communauté du Pays d'Aix puisse aller jusqu'à 50 % du coût hors taxes d'achat de cet équipement sans pouvoir dépasser le reste à charge de la commune.

La Commune de Bouc-Bel-Air s'est engagée à faire de son territoire une « ville Nature ». Pour cela, elle souhaite agir sur la pollution atmosphérique en remplaçant 50 % du parc de véhicules légers par l'acquisition de 6 véhicules électriques (ZOE zen) et sollicite un fond de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix en remplacement des véhicules diesel.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût des véhicules : 115 999 € HT

Bonus écologique :37 800 € HT

Subvention CPA (20%) :15 640 € HT

Subvention CD 13 (60 %) :46 919 € HT

Financement Commune (20 %) :15 640 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **15 640 € HT** pour l'achat de ces 6 véhicules.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Électriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs – délibération cadre et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 relative aux Fonds de Concours incitatifs - aide à l'acquisition de Véhicules Électriques ;

Vu la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie de ses attributions du conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2015 .

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer un fonds de concours pour l'acquisition de six véhicules électriques à la Commune de Bouc-Bel-Air, à hauteur de 20 % du coût total hors taxe, soit un total de **15 640 €** ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal, section investissement, opération 256, imputation 832/20414 11.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air pour l'acquisition de véhicules électriques

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015